

**Institut d'Enseignement et de Promotion Sociale**

**de la Communauté Française**

Rue Saint-Brice, 53,

7500 Tournai

**Enseignement Supérieur Socio-éducatif**

**SECTION : Bachelier en Education Spécialisée en Accompagnement Psycho-Educatif**

---

# **Sciences économiques et politiques**

## **Questions**

Cours appartenant à l'U.E. 8

*APPROCHE CONCEPTUELLE 2*

Lina DUBOIS

 [ld@lereservoir.eu](mailto:ld@lereservoir.eu)



## **Introduction**

### **Quel est l'objectif principal de la science économique ?**

La science économique a pour objectif principal de déterminer quels sont les meilleurs choix économiques possibles pour l'homme en tenant compte des besoins qui sont illimités et des biens qui sont limités. L'homme doit satisfaire ses besoins en choisissant un bien au détriment d'un autre bien étant donné que les ressources sont limitées et que son budget est également limité.

### **Qui doivent faire ses choix ?**

- les consommateurs
- les producteurs (les entreprises)
- l'Etat.

### **En fonction de la politique du pays, les choix économiques sont différents**

Le communisme privilégie la production des biens d'équipement au détriment des biens de consommation (niveau de vie est faible).

### **La science économique a également d'autres objectifs dans une économie capitaliste. Lesquels ?**

Un autre aspect important qu'étudie la science économique est : «comment faire en sorte que les choix posés permettent simultanément la production maximale pour les entreprises et la consommation maximale pour la population ?

En d'autres termes, et pour rester dans la référence à une économie de type capitaliste, est-il réellement possible d'optimiser les profits des entreprises (rentabilité du capital) en maximisant le bien-être de la population («rentabilité humaine») ? Dans ce cas de figure, comme bien souvent en économie, nous nous retrouvons face à un choix pour lequel les options peuvent sembler contradictoires.

### **En période de récession économique, le choix d'un individu n'est pas compatible avec l'économie du pays ou d'une société**

Le choix et donc l'intérêt d'un individu ne sont pas toujours forcément compatibles avec ceux de l'économie d'un pays ou d'une société, parfois ils sont mêmes (de nouveau...) totalement contradictoires. Dès lors, ce qui semble constituer de façon évidente la solution optimale pour un individu peut se révéler préjudiciable pour tout un *ensemble* d'individus.

Ainsi, en période de grave récession économique, l'individu a tendance à se replier sur lui-même. Dans une sorte de réflexe égocentrique, il se construit un monde propre, *son monde personnel*, sorte de palissade destinée à le protéger des multiples attaques du monde extérieur. En pratique, cela se traduit par ce que l'on pourrait appeler communément le syndrome de « la peur du lendemain » : la recherche d'un premier emploi, le chômage, les petits boulots, le travail intérimaire ou le contrat à durée déterminée retarde bien (trop) souvent l'acte de consommation des ménages et favorise l'épargne.

## **Les besoins et les biens**

### **Définir le terme «besoin»**

**Aspiration consciente ou inconsciente à disposer d'un bien ou à jouir d'un service quelconque. Un sentiment de manque éprouvé à l'égard d'une satisfaction générale lié à la condition humaine.**

Remarquons toutefois que, contrairement à ce que pourrait laisser supposer la définition, le besoin n'est pas toujours conscient chez un individu, il peut ainsi se marquer de façon partiellement ou totalement inconsciente. Ainsi en est-il par exemple du besoin de respirer propre à tout être humain ! De même, l'expression ou la manifestation de ce besoin peut également varier sensiblement d'une personne à l'autre. Certains présentent d'évidents signes de stress ou d'agressivité; d'autres peuvent être apathiques ou au contraire très excités.

### **Quels sont les différents éléments intervenant dans la classification des besoins ?**

- l'âge
- le sexe
- l'éducation
- la culture
- le milieu social
- le niveau de vie
- le progrès technologique
- le milieu géographique,...

### **Quels sont les différents types de besoins ?**

- Besoins individuels (se nourrir) et collectifs (se déplacer en transport en commun)

- Besoins primaires (boire) et secondaires (culture)
- Besoins réels (existe en économie) et solvables (besoin pour lequel l'individu dispose d'un revenu suffisant pour le satisfaire)
- Besoins économiques (montre) et non économiques (air).

### **Définir le terme «bien» en économie et en droit**

On définit le bien comme étant *tout ce qui est utile à l'homme*.

En droit, le bien est une chose qui a un propriétaire (notion de propriété).

En économie, le bien est une chose qui satisfait les besoins des individus.

### **En économie, les déchets ménagers le sable du désert sont-ils des biens ?**

Non, car ils n'ont pas d'utilité de nos jours. Toutefois, ce qui n'est pas un bien aujourd'hui peut le devenir demain grâce, entre autres, aux nombreux progrès de la science ou à l'avènement de nouvelles technologies mises en œuvres dans les processus de production.

Par exemple, si on découvre dans trois ans que le sable du désert saharien peut être un carburant non polluant et moins cher que l'essence ou le diesel, nul doute qu'il devienne un bien plus que précieux !

### **Quels sont les différents types de biens ?**

#### **Les biens de consommation et les biens de production**

Les premiers sont destinés à satisfaire tout de suite un besoin alors que les seconds ne servent qu'à produire d'autres biens.

#### **Les biens économiques et les biens libres**

Les biens économiques satisfont des besoins économiques c'est-à-dire les besoins dont la satisfaction est limitée par la rareté. Par contre, les biens libres (ou non économiques) n'imposent aucun sacrifice ou aucune production à l'être humain.

#### **Les biens de consommation durables et les biens de consommation non durables**

L'utilisation des premiers peut se faire sur une période plus ou moins longue alors que les autres sont détruits à la première utilisation. Cette distinction s'inscrit parfaitement dans l'air du temps. En effet, l'émergence vraisemblablement irréversible d'une société dite «de consommation» telle que la nôtre renforce bien évidemment l'apparition sur le marché d'un nombre sans cesse croissant de biens de consommation non durables.

### **Les biens individuels et les biens collectifs**

Selon que leur propriété est privée ou publique. L'Etat, pour d'évidentes raisons budgétaires, vise de plus en plus à se débarrasser des quelques biens qui lui appartiennent encore.

A court terme, cette politique permet sans aucun doute de soulager les finances du pays. Cependant, à plus long terme, il semble tout aussi évident que l'Etat se prive irrévocablement d'une source de recettes. Plus inquiétant, l'autorité de notre pays se décharge de cette manière d'une partie de ses missions de services publics. En effet, le passage au secteur privé se réalise trop souvent encore au détriment de toute une population (cf. la privatisation du rail).

### **Les biens de production durable et les biens de production non durable**

Les premiers, aussi parfois appelés capital fixe dans la littérature économique, peuvent servir plusieurs fois dans le processus de production alors que les seconds, également nommés capital circulant par certains économistes, ne peuvent être utilisés que pour une seule et unique production.

### **Les biens complémentaires et les biens concurrents**

Des biens sont dits *complémentaires* quand ils ne peuvent satisfaire pleinement un besoin qu'en étant utilisés en même temps. Par contre, deux biens sont *concurrents* lorsque l'utilisation de l'un exclut totalement l'utilisation de l'autre.

### **Quels sont les niveaux de besoins selon Maslow (6 niveaux) ?**

- Besoins physiologiques (manger, respirer, dormir)
- Besoins de sécurité (du corps, de l'emploi, de la santé)
- Besoins sociaux, d'appartenance à un groupe (amitié)
- Besoin d'estime (l'individu souhaite être reconnu)
- Besoin de s'accomplir personnellement (créativité)
- Besoin d'éternité (attrance vers les produits permettant le rajeunissement).

### **Les agents et les circuits économiques**

#### **Quels sont les agents économiques ?**

En économie, on distingue 4 types d'agent ou d'acteur économique :

- Les ménages
- Les entreprises

- L'Etat
- Le reste du monde.

### **Qu'entendez-vous par circuits économiques ?**

Ensemble des différentes actions exercées par les différents agents qui permettent à toute activité économique de se développer.

2 circuits économiques :

- ⇒ circuit économique sans intervention de l'Etat
- ⇒ circuit économique avec intervention de l'Etat.

#### **2.1. Le circuit économique sans intervention de l'Etat**

- Les ménages possèdent les facteurs de production à partir des revenus du travail fourni pour les entreprises ou du capital prêté à celles-ci (= *répartition*).

Deux options sont alors possibles : proposer sur le marché des facteurs l'entièreté de leurs revenus ou consacrer ceux-ci à la consommation. Dans cette dernière hypothèse, les ménages ont des besoins pour lesquels ils vont exprimer une demande de certains produits.

De nouveau, deux cas de figures peuvent se présenter : soit ils consomment directement sur le marché des biens et services de consommation, soit ils épargnent pour consommer plus tard (ou permettre à d'autres de consommer tout de suite !).

- Les entreprises louent les facteurs de production provenant du marché des facteurs et ceci afin de se donner les moyens de produire. Elles peuvent ainsi répondre à la demande des ménages en proposant une offre globale sur le marché des biens et services de consommation. Simultanément, elles sont également présentes sur le marché des biens de production, ceux-ci pouvant être utilisés par d'autres entreprises pour toute nouvelle production. Remarquons enfin l'importance de l'entreprise dans son rôle de *répartition* de ses profits sous formes de salaires ou d'intérêts. Elle permet ainsi aux ménages de disposer de revenus suffisants pour consommer.

#### **2.2. Le circuit économique avec intervention de l'Etat**

On tiendra compte ici - hypothèse nettement plus réaliste ! - de l'intervention de l'Etat et des Pouvoirs publics dans la vie économique de toute nation. Par rapport au schéma précédent, la prise en compte de l'Etat en tant qu'acteur intervenant dans la vie économique peut s'interpréter de trois façons différentes :

- Premièrement, le rôle de l'Etat est d'imposer certaines règles pour permettre à la vie économique de s'exercer dans les meilleures conditions possibles. Bien que se situant

par définition dans la logique d'une économie de marché, notre société a besoin d'une autorité, de repères garantissant le respect de certains principes. Les Pouvoirs publics doivent ainsi légiférer, par exemple, sur les réglementations en matière de concurrence, sur les pratiques commerciales vis-à-vis des consommateurs ou encore sur les diverses formes de sociétés commerciales.

- Deuxièmement, il participe, au même titre que les entreprises qui proposent sur le marché des biens et services, à la *répartition* des richesses produites. Les revenus ainsi redistribués proviennent principalement des différents impôts directs et indirects collectés auprès des ménages (notamment au travers de l'impôt des personnes physiques) et des entreprises (impôt des sociétés). Les chômeurs, les pensionnés, les bénéficiaires d'allocations familiales, les ayant droits à la sécurité sociale ou tout un chacun qui utilise simplement les services publics peut aisément comprendre le pourquoi et la nécessité de cette redistribution d'une partie des richesses. Bien plus qu'une question d'économie, il s'agit ici d'une obligation morale de solidarité entre différents individus d'une même société.
- Enfin, l'Etat est également un consommateur de biens et services dont il a besoin pour équiper ses forces de police, entretenir les autoroutes, etc. On remarquera néanmoins à ce propos que, au regard de la situation de «faillite» virtuelle de l'Etat belge, celui-ci a tendance à réduire - dans certains cas à supprimer... - de plus en plus certaines dépenses liées aux services publics.

## **La production - Les entreprises**

### **Que signifie produire en économie ?**

En économie, produire consiste à procurer à un bien, une utilité ou en tous les cas une utilité plus grande que celle qu'il possède déjà.

### **Seule l'agriculture est productrice. Justifiez votre réponse**

Pendant très longtemps, on a prétendu que seule l'agriculture était productrice car elle demeurait l'unique activité qui ajoutait de nouveaux biens à ceux qui existaient déjà. On retrouve dans cette logique l'idée sous-jacente selon laquelle la production *doit avoir* comme résultat un bien, une entité physique que l'on pourrait toucher, mesurer, valoriser, etc. Aujourd'hui, le mot «produire» s'utilise même pour les professions libérales, les magistrats ou... les fonctionnaires ! Ainsi, on va considérer comme «productif» tout ce qui



contribue à maintenir un certain ordre social. En effet, sans ce dernier, il serait totalement impossible de réunir les conditions permettant de continuer à assurer la production.

### **Citez et explicitez les facteurs de production.**

Les facteurs de production sont ceux dont la combinaison permet de produire des biens et services. De la sorte, l'économie distingue alors le facteur travail et le facteur capital.

D'une activité à l'autre, en fonction principalement du secteur d'activité et de l'entreprise, l'un des deux facteurs pourra se révéler prépondérant. Malheureusement, à l'heure actuelle, le facteur capital s'impose dans nombre d'activités économiques au détriment du facteur travail. Ainsi, de plus en plus, la main-d'œuvre humaine est remplacée par la machine. De nombreuses entreprises investissent dès lors dans l'acquisition de machines. Cette dernière tendance explique certainement en majeure partie les graves problèmes liés à l'emploi que connaissent presque toutes les sociétés industrielles occidentales !

Remarquons enfin qu'à l'origine, un troisième facteur de production était pris en compte la nature. Il semble toutefois logique de considérer que, la nature ayant bien souvent déjà été transformée par le travail humain, on puisse, dans l'absolu, l'intégrer au capital. En théorie, il n'est dès lors pas tout à fait correct d'assimiler le facteur nature au capital mais, dans un but évident de simplification et de clarté, nous nous en tiendrons à considérer comme facteurs de production les seules notions de travail et de capital.

#### **3.1. Le travail**

1<sup>er</sup> facteur de production. Il est à la base de toutes les initiatives économiques.

En échange de son travail, le travailleur reçoit un  *salaire*.

#### **3.2. Le capital**

Deuxième facteur de production, la notion de «capital» doit se comprendre au sens premier du terme comme l'ensemble des biens naturels (matières 1<sup>ère</sup>) et biens techniques (machine, locaux,...) qui ont été produit non pour être consommé immédiatement mais plutôt pour permettre la production d'autres biens et services.

### **Qu'entendez-vous par capital juridique ou capital financier ?**

Partie du capital des entreprises qui appartient à des particuliers ou à d'autres entreprises.

### **Que signifie pour vous capitalisme ?**

Un système économique où l'ensemble des moyens de production sont propriétés privées, le but ultime est de contrôler la production et toutes les formes de profit qui en découlent.

### **Où et quand a-t-il pris naissance ?**

En Angleterre à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle. A cette époque, il y a une présence simultanée de plusieurs facteurs :

- abondance de main d'œuvre
- capitaux
- nombreuses découvertes scientifiques (machine à vapeur, nouvelles techniques de production, nouveaux moyens de communications, ...).

### **Qu'entendez-vous par loi du marché ?**

Dans un système capitaliste, la loi de l'offre et de la demande détermine largement les quantités produites et le prix à payer par les différents consommateurs pour acquérir celles-ci. On parlera ainsi de loi du marché.

### **Quels sont les déséquilibres provoqués par le capitalisme ?**

- accumulation des richesses au détriment des colonies
- déséquilibre démographique
- délocalisation
- concentration
- profit avant tout ...

### **Une entreprise, agent économique, contribue-t-elle exclusivement au processus de production ?**

L'entreprise, par sa fonction «classique», participe au processus de production, mais également à la consommation de biens et services pour produire d'autres biens et services.

### **Qu'entendez-vous par monopole et oligopole ?**

Un vendeur et beaucoup d'acheteurs. Quelques vendeurs et beaucoup d'acheteurs.

## La consommation - Les ménages

### **Quel est l'objectif ultime de toute activité économique ?**

Dans une économie de type capitaliste telle que nous la connaissons dans le monde occidental, la consommation peut sans aucun doute se percevoir comme l'objectif ultime de toute activité économique industrielle. En effet, il semble logique de penser que la production n'a de raison d'être que si elle peut entraîner un acte de consommation à grande échelle chez les agents économiques et plus spécialement dans le chef des ménages. Encore faudra-t-il bien entendu que les différents processus de production permette de dégager une marge bénéficiaire suffisamment élevée puisque le profit constitue, par définition, le «moteur» de toute l'activité économique...

### **La consommation suppose que les agents économiques ont des revenus ? Quels sont les types de revenus que peuvent détenir les agents économiques ?**

- Salaires et appointements (revenus du travail) colonies
- Dividendes et intérêts (revenus du capital)
- Financements, prêts personnels, crédit hypothécaire
- Allocations familiales, allocations de chômage, pensions, ...
- Profit avant tout ...

### **Citez et explicitez les types de consommation.**

#### **La consommation finale**

Il s'agit ici d'acheter des biens et services destinés à être consommés sans subir une quelconque transformation ultérieure, sans aucun ajout de valeur supplémentaire. Pour les ménages, ce type de consommation est celui que l'on rencontre le plus fréquemment.

#### **La consommation intermédiaire**

Elle concerne plus spécifiquement les entreprises ou les simples commerçants. En effet, ceux-ci achètent généralement des biens et services dans le but d'en produire d'autres. Il y a bien ainsi transformation de ces biens et services avec ajout d'un certain supplément de valeur.

### **Citez et explicitez les hypothèses de base de la concurrence parfaite**

- Atomicité du marché : le nombre d'acheteurs et de vendeurs est très grand de sorte que l'offre et la demande de chaque agent est négligeable par rapport à l'offre totale. Aucun agent ne peut fixer de la sorte les prix.  
Cette hypothèse exclut la formation de monopole naturel qui est possible en pratique (exemple : Microsoft au travers de Windows).
- Fluidité du marché : possibilité d'entrer sur le marché pour un nouveau concurrent ou un nouveau consommateur et ce à n'importe quel moment.
- Transparence du marché : information parfaite (gratuite et immédiate) de tous les agents sur tous les autres et sur le bien échangé.
- Homogénéité des produits : les biens sont semblables en qualité et en caractéristiques.

### **Définir la demande d'un marché**

La quantité de produits désirés (biens et services) sur le marché.

L'acheteur met en parallèle 2 choses :

- la satisfaction souhaitée (satisfait besoin physiologique)
- le sacrifice monétaire qu'il est prêt à consentir.

La demande atteint sa limite maximale lorsque l'utilité marginale\*\* devient inférieure au prix à payer.

\*\* fonction de la satisfaction obtenue lors de la dernière unité acquise.

Exemple : quel prix suis-je prêt à payer pour un objet et que va-t-il m'apporter comme satisfaction.

### **Quels sont les déterminants de la demande ?**

- Prix
- Qualité
- Goût
- Mode
- Préférences
- Habitudes de consommation
- Hiérarchie des besoins
- Rareté du bien
- Taille de la population
- Tendances (énergie verte, recyclable, ...).

### **Définir l'offre d'un marché.**

La quantité de biens et services que les producteurs sont prêts à mettre sur le marché en fonction des prix.

### **Quels sont les déterminants de l'offre ?**

- Prix du bien ou du service offert sur le marché
- Le coût des facteurs de production (matières premières, coût du travail, coût du capital).
- Type de marché (monopole, oligopole, concurrence parfaite)
- Etat de développement de la technologie
- Objectif de l'entreprise (maximiser son profit, maximiser son chiffre d'affaires).

### **Une modification du prix du bien ou du service aussi que des autres facteurs (augmentation de salaire) entraîne un déplacement le long de la courbe d'offre (V/F). Justifiez votre réponse**

Vrai, une augmentation du prix du bien ou du service entraîne un déplacement le long de la courbe d'offre.

### **Qu'entendez-vous par prix d'équilibre ?**

Le prix d'équilibre est le prix auquel l'offre est égale à la demande.

### **Savoir réaliser la représentation graphique de la demande et de l'offre et déterminer le prix d'équilibre**

### **Quels sont les facteurs influençant les habitudes de consommation des ménages**

- Le niveau de revenus
- Le niveau d'éducation, le milieu culturel
- L'appartenance à une catégorie socioprofessionnelle
- La répartition de la population (milieu rural et urbain), ...

### **Définir l'élasticité de la demande d'un bien p/r aux revenus**

L'élasticité est un indicateur qui mesure la sensibilité de la demande aux variations de revenus. C'est le rapport entre la variation en % de la quantité demandée et la variation correspondante en % des revenus.

$$E = \frac{\Delta D/D}{\Delta R/R}$$

### **Définir l'élasticité de la demande d'un bien p/r à son prix**

C'est le rapport entre la variation relative en % de la quantité demandée et la variation relative correspondante en % des prix. En d'autres termes, mesure la sensibilité des quantités demandées a un changement de prix.

$$E = \frac{\Delta D/D}{\Delta P/P}$$

### **Définir l'élasticité de la demande d'un bien A p/r au prix du bien B (élasticité croisée)**

Elle mesure la variation relative en % de la quantité demandée d'un bien A par rapport au changement relatif du prix d'un autre bien B.

$$E = \frac{\Delta Da/Da}{\Delta Pb/Pb}$$

### **Que signifie une élasticité croisée positive**

Une augmentation du prix du bien A entraîne une augmentation des quantités demandées du bien B  
Ce sont des biens substituables (vin et bière, coca et pepsi).

### **Que signifie une élasticité croisée négative**

Une augmentation du prix du bien A entraîne une diminution demandées du bien B.  
Ce sont des biens complémentaires (essence et voiture essence).

### **L'Etat**

### **Quelles sont les fonctions de l'Etat dans l'économie ?**

#### **L'Etat comme autorité**

Le maintien de l'ordre est une tâche importante de tout Etat (justice, armée, ...) mais également au niveau de la santé, il impose des contrôles d'hygiène, des mesures à l'importation de certaines marchandises et à l'entrée de certaines personnes venant de pays où règne des épidémies, ...

### **L'Etat comme autorité de réglementation des marchés**

Il veille au bon fonctionnement des marchés, sachant qu'il faut une concurrence entre les producteurs de biens et de services. Les ententes sont généralement interdites et des services y veillent particulièrement au niveau européen. Dans certains cas d'oligopoles, des formules de prix maxima sont imposées aux producteurs (produits pétroliers).

Pour de nombreux produits, il existe des normes sanitaires ou de sécurité (jouets et certains produits alimentaires)

### **L'Etat comme garant de la monnaie**

Dans une économie marchande, la monnaie joue un rôle important. Elle est l'intermédiaire dans les échanges.

Chaque Etat définit la monnaie qui a cours légal.

Chaque Etat a créé un seul Institut d'émission chargé d'émettre la monnaie, généralement appelée Banque centrale.

En Europe, on a créé un Système européen de banques centrales (SEBC) qui se compose de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales (BCN) des Etats membres de l'Union européenne.

La Banque centrale européenne émet les billets en euro pour l'ensemble des pays ayant adopté l'euro comme monnaie. Les banques centrales nationales émettent les pièces de monnaie en euro, selon les directives précises de la Banque centrale européenne.

### **L'Etat comme agent économique**

Les pouvoirs publics sont aussi des agents économiques. Ils achètent des biens et des services.

Ils sont des employeurs importants : administrations, armée, enseignement, polices, soins de santé.

Ils fournissent des biens et des services: distribution d'eau, de gaz ou d'électricité, éclairage public, enlèvement des immondices, gestion d'aéroports, des ports et des voies navigables, émissions de radio et de télévision, ...

Ils procèdent à des investissements utiles à l'ensemble de l'économie comme les routes et autoroutes, les réseaux de chemin de fer, les transports en commun, les aéroports, les hôpitaux, les réseaux de distribution d'eau , etc.

L'Etat produit essentiellement de biens et services non-marchands. Il s'agit d'activité tournée vers la satisfaction de besoins personnels, ou service proposé gratuitement au public.

## **L'Etat comme redistributeur de revenus**

L'Etat, prélève des impôts, des taxes et des cotisations de Sécurité sociale. On parlera :

- d'impôts directs lorsqu'ils sont prélevés sur les revenus des ménages et sur les bénéfices des entreprises
- d'impôts indirects lorsqu'ils sont prélevés à l'occasion des échanges : la TVA les droits d'accises sur les alcools, les cigarettes, le carburant.

L'Etat redistribue, aussi, les recettes de l'impôt par exemple sous forme de revenus minimum attribués aux personnes sans ressources. Ces allocations portent différentes appellations telles que revenu d'intégration sociale, revenu minimum d'insertion, etc.

La Sécurité sociale assure, aussi, une redistribution des revenus. D'une part, des cotisations sont payées par les travailleurs ayant un emploi, les entreprises et l'Etat et d'autre part, des allocations sont versées sous forme d'indemnités de chômage, d'indemnités en cas de maladie ou d'accident de travail, d'allocations familiales, de pensions, etc.

## **L'Etat comme auteur de politiques économiques**

L'Etat ou les régions sont aussi des auteurs de politiques économiques délibérées qu'ils réalisent, soit directement par l'administration, soit par des incitants financiers comme des détaxations ou des subventions, soit par la création d'infrastructures adaptées aux entreprises comme les parcs d'activités économiques ou zonings industriels.

Ces politiques s'inscrivent dans le souci d'aider les entreprises, donc aussi l'emploi, le niveau de bien-être.

## **L'Etat comme régulateur**

Une économie ne fonctionne pas sans des périodes de croissance et des périodes dites de crises. L'Etat est dès lors amené à jouer un rôle de régulateur, soit pour freiner des hausses de prix inconsidérées ou, au contraire, pour stimuler l'activité économique. L'Etat tente aussi de jouer un rôle moteur dans l'expansion économique à moyen ou long terme.

## **La mondialisation**

La mondialisation correspond à trois types d'internationalisation :

- celle des flux commerciaux
- celle des flux d'investissements
- celle des réseaux de production.



Plusieurs éléments expliquent cette mondialisation. Il y a tout d'abord le comportement des entreprises. Celles-ci ont parmi leurs objectifs celui de *maximiser leurs profits*. Elles sont dès lors sans cesse à la recherche de nouveaux marchés, de nouveaux débouchés pour leurs produits et se développent naturellement au-delà des frontières.

Pour permettre ce développement, les États s'engagent, au sein de l'Organisation mondiale du commerce (O.M.C), à réduire les obstacles aux échanges, c'est-à-dire à réduire les droits de douane qui frappent les importations, à supprimer les restrictions quantitatives - ou quotas -, à faciliter l'accès aux marchés, etc...

Un autre élément contribue à la mondialisation: le *développement des nouvelles technologies*, qui permettent d'améliorer les transports, la circulation de l'information, de l'argent, etc...

Enfin, cette mondialisation est liée à la notion de *division internationale du travail*. Une notion par laquelle chaque pays ne produit pas la même chose que les autres, mais tente d'exploiter ses propres avantages comparatifs.

Très caricaturalement, certains ont pu dire qu'aujourd'hui, la Chine était devenue l'atelier du monde, l'Inde le centre de services informatiques et comptables, l'Afrique le centre de ressources minières, etc...

Dans un tel schéma, chaque pays et chaque région du monde sont interdépendants, ce qui contribue aussi à la *mondialisation*.

Cette mondialisation n'est cependant un processus ni homogène ni linéaire.

Il peut connaître des moments de stagnation voire de recul, par exemple à l'occasion des grandes crises économiques lors desquelles les États ont tendance à vouloir préserver leur économie de la concurrence étrangère (ce que les économistes appellent le «*protectionnisme*» et qui consiste à mener des politiques visant à réduire les importations, à subventionner les entreprises nationales au détriment des entreprises étrangères, à décourager les investisseurs étrangers, etc...).

Bien que cette mondialisation s'opère sous la houlette des grandes institutions internationales tel que le G20; il est reconnu qu'elle connaît un certain nombre de difficultés tels la lutte contre le réchauffement climatique, la lutte contre les paradis fiscaux et la grande fraude financière internationale, le respect des droits sociaux des travailleurs dans le monde, la lutte contre les inégalités, etc....

### **Qu'est-ce que l'altermondialisme ?**

L'altermondialisme ou altermondialisation se définit comme un mouvement social qui face à une logique de mondialisation libérale dynamique revendique et met en avant des valeurs telles que la démocratie, la justice économique, la sauvegarde de l'environnement et les droits humains en vue d'une mondialisation maîtrisée et solidaire. Apparue en 1994-95, cette nouvelle forme de résistance à la mondialisation échappe aux contrôles des partis politiques et des Etats. Elle est composée d'un ensemble d'associations, de syndicats et d'ONG qui militent contrent la libéralisation à outrance.

Le terme "antimondialisation" est le premier mot utilisé pour désigner le mouvement contestataire.

### **Qu'est-ce que le commerce équitable ?**

Le Commerce Equitable est un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud.

Les organisations du Commerce Equitable (soutenues par les consommateurs) s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel.

Le commerce équitable vise à assurer une juste rémunération des producteurs qu'ils soient producteurs indépendants ou travailleurs salariés.

Le prix d'achat doit permettre :

- de couvrir les coûts de production
- de verser une rémunération qui permette de satisfaire les besoins fondamentaux des producteurs et travailleurs ainsi que de leurs familles, et d'améliorer leurs niveaux de vie (éducation, santé, logement, etc.)
- de dégager une marge permettant de réaliser les investissements nécessaires (outils de production, diversification de la production...) et de contribuer à la satisfaction des besoins collectifs (éducation, santé, infrastructures, renforcement des organisations de producteurs, etc).

Lorsqu'il existe, pour certains types de produits, des critères internationaux de commerce équitable, ces produits peuvent se voir attribuer différents prix : soit ils sont cotés sur un marché spécifique (cas du café, coté à la bourse de Londres et New-York), soit il existe

un prix au niveau local ou international, soit le prix est défini par des organisations de commerce équitable fédérées au plan international.

### **L'économie sociale**

Il s'agit d'activités économiques développées *sans but prioritaire de profit*.

En 1990, le Conseil wallon de l'économie sociale définissait l'économie sociale comme suit :

«L'économie sociale se compose d'activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants : la *finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que le profit*; l'autonomie de gestion; le processus de décision démocratique; la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus».

Le concept d'économie sociale recouvre donc en partie celui de *secteur non marchand* et se distingue en principe de celui-ci par son autonomie financière par rapport aux pouvoirs publics. Comme le secteur non marchand, l'économie sociale a été prise en compte par la politique sociale dans le cadre des programmes de résorption du chômage. Au niveau fédéral, des domaines d'intervention importants concernent la mise à disposition des *CPAS* de subventions majorées en vue de l'engagement d'ayants-droit à l'intégration sociale ou à l'aide sociale et des subsides en faveur des employeurs de l'économie sociale. Par ailleurs, les entreprises de l'économie sociale bénéficient de diverses politiques : la fiscalité (TVA), la sécurité sociale, l'emploi et le travail (titres-services), la justice (droit des sociétés), ...

### **Les fondements de la démocratie**

La démocratie est le régime politique par lequel le pouvoir est détenu ou contrôlé par le peuple souverain.

Cette définition simple pose une série de questions complexes :

Qui est le peuple ? Toute la population ? Une catégorie de la population ? Les citoyens ?

Qui a droit à la citoyenneté ? Selon quels critères ? Ainsi, dans la démocratie Athénienne, les femmes, les esclaves et les métèques ne sont pas considérés comme des citoyens ce qui réserve la citoyenneté à une minorité de la population.

De même, dans la démocratie française et dans la démocratie américaine, il aura fallu plus d'un siècle pour que les femmes et les noirs accèdent à la citoyenneté. A quel âge devient-on un citoyen ? En France, il aura fallu attendre 1974 pour que la majorité soit abaissée de 21 à 18 ans. En Belgique, la majorité a été abaissée de 21 à 18 ans le 1 mai 1990.

Comment le peuple exerce-t-il son pouvoir? Doit-il participer directement aux prises de décision ? Doit-il se faire représenter ? Comment peut-il contrôler les décisions de ses représentants ? Quelles formes peuvent prendre sa participation à la politique ?

De nos jours, le peuple élit des représentants qu'il contrôle en les interpellant de façon quotidienne et en leur renouvelant ou non leur mandat au moment des élections qui se tiennent à échéance régulière.

Mais, la démocratie peut-elle se limiter à la démocratie représentative ? N'existe-t-il pas d'autres formes de participation du peuple aux prises de décisions politiques ?

Quel est l'intérêt général ? Comment savoir ce que veulent les citoyens ? Le peuple est-il capable d'exprimer ce qu'il veut ? N'est-il pas influençable? Doit-on toujours faire ce que le peuple veut ?

Les dirigeants politiques peuvent-ils avoir raison contre le peuple ?

## **Les grands principes de la démocratie**

### **La souveraineté populaire**

Elle suppose que les citoyens puissent participer aux prises de décision politique, directement ou indirectement, et qu'ils puissent contrôler ceux qui prennent ces décisions. Dans une démocratie l'ensemble des citoyens détient le pouvoir souverain et exprime sa volonté par le vote, selon le principe «un homme, une voix»; ce principe peut d'ailleurs être considéré comme le fondement théorique principal de la démocratie.

**La définition de la citoyenneté** : la citoyenneté est le fait pour une personne, pour une famille ou pour un groupe, d'être reconnu comme membre d'une société nationale et d'avoir le droit de participer à sa vie politique. La citoyenneté comprend quatre éléments : la nationalité qui donne un cadre à la souveraineté nationale, les droits (droits civiques, droits politiques, droits sociaux) les devoirs (payer les impôts, respecter les lois ou encore être juré de Cour d'assises si besoin est) et la participation civique. La somme des citoyens, distincts des hommes politiques et des gouvernants, représente la société civile.

**L'égalité des citoyens** devant la loi : ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs contrairement au régime aristocratique.

**Le pluralisme politique** : l'offre politique doit être diversifiée. Les partis politiques doivent être nombreux et les oppositions fortes pour que les électeurs aient de vrais choix politiques à faire. La concurrence entre les partis doit être réglementée de telle façon qu'elle se fasse dans les conditions les plus égales possibles (règles de financement des partis et des élections, règles d'accès aux médias, liberté d'expression ... ).

**La règle de la majorité** : toutes les démocraties constituent des systèmes où les citoyens peuvent librement prendre des décisions politiques selon la règle de la majorité.

Mais la règle de la majorité en elle-même n'est pas automatiquement démocratique. Personne par exemple ne peut appeler un système équitable ou juste s'il permet à 51 % de la population d'opprimer 49 % au nom de la majorité. Dans une société démocratique, la règle de la majorité doit être accompagnée de garanties des droits humains qui à leur tour, servent à protéger les droits des minorités et des dissidents, qu'ils soient ethniques, religieux ou de simples perdants d'un débat politique.

Les droits des minorités sont protégés car les lois et les institutions démocratiques protègent les droits de tous les citoyens.

La reconnaissance de l'opposition : elle a droit à l'information et au pouvoir d'investigation. Elle peut participer aux commissions d'enquête de l'assemblée nationale ...

La régularité des élections et l'alternance: les élections doivent avoir lieu de façon régulière et permettre à l'opposition d'accéder au pouvoir (alternance).

### **La séparation des pouvoirs**

Elaborée par Montesquieu, la théorie de la séparation des pouvoirs vise à séparer les différentes fonctions de l'État, afin de limiter l'arbitraire et à empêcher les abus liés à l'exercice de missions souveraines.

La théorie classique de la séparation des pouvoirs distingue trois fonctions principales au sein des différents régimes politiques :

- la fonction d'édiction des règles générales constitue la **fonction législative**
- la fonction d'exécution de ces règles relève de la **fonction exécutive**
- la fonction de règlement des litiges constitue la **fonction juridictionnelle**.

Cette séparation des pouvoirs doit respecter deux règles :

La **règle de la spécialisation** : l'exécutif, le législatif et le judiciaire ont des domaines qui leur sont propres et chaque organe ne doit pas empiéter sur le domaine de l'autre dans le but de préserver la liberté. Ceci permet de lutter contre l'absolutisme.

La **règle d'indépendance des pouvoirs** : les trois pouvoirs se situent au même niveau. Un organe ne peut commander aux deux autres dans le but d'éviter le despotisme. Ainsi, la Justice doit être indépendante du pouvoir politique. Cette indépendance garantit l'exercice démocratique du pouvoir et permet d'éviter l'arbitraire.

## **Les libertés fondamentales**

Elles regroupent à la fois les droits de l'homme (droits universels inaliénables), les libertés publiques (droits vis-à-vis de l'Etat) et les garanties procédurales (tout doit être fait dans le respect du droit) qui protègent les individus des autres et de l'Etat (excès et des abus de pouvoir).

Elles sont reconnues dans la Constitution et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et, au niveau international, par la Convention européenne des droits de l'homme et la déclaration universelle des droits de l'homme.

## **Principes généraux de l'organisation de l'Etat belge**

### **Une Autorité fédérale et des entités fédérées**

Dans un État fédéral, certaines matières sont réservées à l'Autorité fédérale, d'autres sont attribuées aux entités fédérées, Dans l'État fédéral belge, les compétences sont réparties entre ***l'Autorité fédérale, les Communautés et les Régions***,

Jusqu'à présent, l'évolution se fait dans le sens d'un affaiblissement des compétences de l'Autorité fédérale et d'un renforcement de celles des Communautés et des Régions.

Il est important de noter qu'il n'existe pas de hiérarchie des normes législatives en Belgique, La loi est l'instrument législatif du niveau fédéral, le décret et l'ordonnance sont les instruments législatifs des Communautés et des Régions (et de deux Commissions communautaires).

Chacun est entièrement compétent dans les matières qui lui sont attribuées par la Constitution ou par les lois spéciales.

### **Leurs territoires**

L'Autorité fédérale exerce ses pouvoirs sur le territoire de toute la Belgique; les entités fédérées n'exercent leurs pouvoirs que sur le territoire qui leur correspond,

- Région wallonne : les 5 provinces wallonnes
- Région flamande : les 5 provinces flamandes
- Région de Bruxelles-Capitale: les 19 communes bilingues de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale
- Communauté française : la région de langue française et les 19 communes bilingues de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale
- Communauté flamande : la région de langue néerlandaise et les 19 communes bilingues de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale
- Communauté germanophone : la région de langue allemande.

## **Leurs compétences**

Les Régions exercent des compétences principalement liées au territoire : l'aménagement du territoire, l'environnement, le logement, les travaux publics, la politique de l'emploi, la politique économique régionale, les transports, les pouvoirs locaux ...

Les Communautés exercent des compétences principalement liées aux personnes : l'enseignement, la culture, la santé, l'aide aux personnes, l'emploi des langues ...

Des choix différents pour la Communauté française et la Communauté flamande :

Les Flamands ont opté pour des institutions communes pour la Région et la Communauté : le Parlement et le gouvernement de la Communauté flamande exercent les compétences de la Région flamande.

Les francophones ont conservé, d'une part, les institutions (parlement + gouvernement) de la Communauté française, d'autre part, les institutions (parlement + gouvernement) de la Région wallonne. La Communauté française a adopté une nouvelle dénomination en 2011 : Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le terme fédération indique le trait d'union entre ses deux composantes, les deux régions : Wallonie et Bruxelles. Néanmoins, l'appellation Communauté française reste consacrée par la Constitution, le terme Fédération étant utilisé usuellement mais n'ayant pas de portée juridique.

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, les Communautés ne sont pas compétentes vis-à-vis des personnes mais seulement vis-à-vis des institutions qui emploient leur langue (écoles, ASBL. ...).

Des institutions ont été créées pour faciliter l'exercice de ces compétences: les Commissions communautaires : Commission communautaire française (COCOF), Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC), Commission communautaire commune (COCOM, bilingue).

## **La complexité du fédéralisme belge**

On parle de l'asymétrie du fédéralisme belge pour désigner les différences entre les institutions flamandes (un seul Parlement et un seul gouvernement) et francophones (des institutions différentes pour la Communauté française et la Région wallonne).

Contrairement au modèle-type de l'État fédéral où chaque entité fédérée exerce ses compétences sur un territoire différent, le modèle belge intègre des entités fédérées qui ont des compétences différentes sur des territoires qui se chevauchent parfois.

La situation est particulièrement complexe à Bruxelles, ville-capitale autonome où, à côté d'institutions régionales, deux communautés et trois Commissions communautaires exercent également leurs compétences.

## **Qu'entendez-vous par communes à facilités ?**

Il s'agit de communes, composées à la fois d'habitants francophones et néerlandophones, des limitations au principe de territorialité. Ces communes sont nommées communes à facilités (les Fourons, Comines-Warneton, Wemmel, Kraainem, Wezembeek-Oppem, Rhode-Saint-Genèse, Drogenbos, Linkebeek).

Dans ces communes, les avis, communications et formulaires doivent être établis en néerlandais et en français. Les communes à facilités sont en outre tenues de communiquer avec le citoyen dans la langue choisie par celui-ci.

Exemple : si un habitant francophone de Fourons se rend à la maison communale pour déclarer une naissance, le fonctionnaire de la commune de Fourons devra, si l'intéressé le demande, parler français, bien que la commune de Fourons soit située en région de langue néerlandaise.

Cette exception ou «facilité» s'adresse uniquement aux personnes.

Elle ne s'applique pas aux instances publiques.

Exemple : si la commune de Fourons procède à l'inscription d'une naissance dans le registre de l'état-civil, elle devra le faire en néerlandais : pour la conservation des registres officiels, les communes à facilités restent soumises au principe de territorialité.

## **L'Autorité fédérale - Territoire**

L'Autorité fédérale exerce ses compétences sur l'ensemble du territoire de la Belgique.

### **Compétences**

L'Autorité fédérale exerce toutes les compétences qui ne sont pas exercées par les Communautés et les Régions. Ces compétences comprennent :

- d'une part, les matières qui n'ont pas été transférées aux Régions ou aux Communautés (par exemple, la sécurité sociale, à l'exception des prestations familiales)
- d'autre part, les compétences qui sont expressément réservées à l'Autorité fédérale par la loi spéciale au sein des matières communautaires et régionales (par exemple, les établissements culturels fédéraux, comme le Théâtre royal de la Monnaie, alors que la culture est une matière communautaire).

Le premier type de compétences comprend principalement: la justice, la sécurité sociale sauf exception, la défense et le maintien de l'ordre, la politique étrangère, les télécommunications, les règles qui régissent l'état-civil et la nationalité, l'accès au territoire et le séjour des étrangers, l'impôt des personnes physiques (IPP) et l'impôt des sociétés (ISOC).

Le second type de compétences comprend notamment: l'emploi des langues dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale et dans les communes à facilités (parmi elles, les communes de la région de



langue allemande), le revenu d'intégration sociale et la garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa), les établissements scientifiques fédéraux, les établissements culturels fédéraux, la sécurité de la chaîne alimentaire, l'énergie nucléaire, les entreprises publiques autonomes fédérales (SNCB, Belgacom ... ) ou de grandes législations (le droit commercial et le droit des sociétés).

## **Organes**

L'Autorité fédérale se compose du Parlement fédéral, du gouvernement fédéral et du Roi, Le Parlement fédéral. Le Parlement comprend la Chambre des représentants et le Sénat.

### **La Chambre des représentants**

La Chambre se compose de 150 députés élus directement par la population et répartis en deux groupes linguistiques, français et néerlandais.

La Chambre exerce trois fonctions essentielles :

- Elle élabore et vote les lois sur la base des projets élaborés par le gouvernement ou des propositions déposées par des députés.
- La Chambre est compétente sur un pied d'égalité avec le Sénat pour la révision de la Constitution, les lois de réformes institutionnelles et les lois relatives au financement des partis politiques et au contrôle dépenses électorales.
- Elle adopte le budget que le gouvernement lui soumet chaque année.
- Elle contrôle le gouvernement fédéral. Elle peut retirer sa confiance à un ministre ou au gouvernement dans son ensemble. Pour que le gouvernement puisse travailler, il doit bénéficier de la confiance de la majorité des membres de la Chambre. Les membres de la Chambre qui soutiennent le gouvernement constituent la majorité; les autres forment l'opposition. la Chambre dispose également d'un droit d'enquête judiciaire. Elle peut mettre sur pied des commissions d'enquête.

Quelles innovations majeures a apportées la régionalisation de 1980 ?

1. Chaque région et chaque communauté disposent d'un gouvernement autonome; ses ministres sont nommés par le parlement de l'entité et non plus par le Roi.
2. La Cour d'arbitrage est créée pour contrôler la constitutionnalité des lois et des décrets. Toutefois, son pouvoir se limite à vérifier le respect de la répartition des compétences entre fédéral, communautés et régions.

Quelle est la compétence du parlement bruxellois ?

Le parlement bruxellois est compétent pour adopter des ordonnances, qui ont la même force que les lois et les décrets.

Citez 3 compétences des communautés

- l'enseignement
- les matières culturelles
- les matières personnalisables.

Citez 5 compétences des régions

- l'économie
- l'environnement
- la rénovation rurale et la nature
- la politique de l'eau
- l'emploi
- la politique de l'énergie
- les travaux publics et les transports.

Citez 5 compétences fédérales

- la politique monétaire
- la fiscalité
- les relations extérieures
- la justice
- la défense
- la sécurité sociale
- les institutions culturelles fédérales
- les institutions scientifiques fédérales
- les pensions
- la santé publique
- la dette publique,...

Quelle est la mission du pouvoir exécutif de l'état fédéral ?

La mission principale du pouvoir exécutif est de mettre en œuvre les décisions prises par le pouvoir législatif.

Quelles sont les organes du pouvoir exécutif de l'état fédéral ?

Les organes du pouvoir exécutif sont, au niveau de l'Etat fédéral, le Roi et le gouvernement.

Quel est le rôle du Roi ?

Les pouvoirs du Roi en tant que chef de l'Etat sont définis par la Constitution. Il nomme et révoque ses ministres et les secrétaires d'Etat. Il assume ses pouvoirs sous le contreseing de ses ministres qui prennent la responsabilité politique de leurs actes.

Dans l'Etat fédéral, l'institution monarchique continue à jouer un rôle important, principalement en période de crise politique et lors de la formation d'un gouvernement.

Quel est le rôle et la composition du gouvernement fédéral ?

Composé de 15 membres au plus et dirigé par un premier ministre, le gouvernement est responsable devant la Chambre des représentants; la parité linguistique doit être respectée au niveau des ministres, le Premier ministre excepté.

#### La composition du gouvernement fédéral

##### 1) *Premier ministre*

Sa fonction revêt une importance particulière. Il est rare que le Premier ministre se voie confier une tâche particulière, son rôle est celui d'un coordinateur (assurer la cohésion de l'action gouvernementale). Il préside le Conseil des ministres, le Conseil du gouvernement.

##### 2) *Les ministres*

Un ministre est chargé de la direction d'un secteur de l'administration générale.

##### 3) *Les secrétaires d'Etat*

Ils sont membres du gouvernement mais ne font pas partie du Conseil des ministres. Ils peuvent toutefois y être invités en fonction de l'ordre du jour (dans ce cas ils n'ont pas une voix délibératoire). Il est prévu qu'«ils sont adjoints à un ministre».

##### 4) *Le conseil des ministres*

Son rôle essentiel est de prendre les décisions politiques.

##### 5) *Le conseil de gouvernement*

La distinction entre le conseil des ministres et le conseil de gouvernement réside dans le fait que les secrétaires d'Etat participent aux travaux de ce dernier.

#### Les trois fonctions principales du gouvernement fédéral

##### 1) *La fonction politique*

Le gouvernement est responsable devant la Chambre.

Le Roi dispose du pouvoir de dissoudre cette dernière en cas de difficultés politiques.

## 2) *La fonction législative*

Les ministres préparent, dans le cadre de leurs responsabilités, les projets de loi relevant de la politique gouvernementale. Ces projets font l'objet d'un consensus avant d'être soumis aux assemblées. Les ministres doivent assurer l'exécution des lois, préparer, soumettre à la signature du Roi et contresigner les arrêtés royaux d'exécution, prendre les arrêtés ministériels dans les limites des délégations qui leur ont été consenties à cet effet par la loi ou par arrêté royal.

## 3) *La fonction administrative*

Le ministre dirige le personnel de son département. Selon les cas, il propose au Roi ou prend les décisions relatives aux nominations et aux promotions. Il lui appartient de préparer le budget de son département et de passer les marchés publics au nom de l'Etat.

Quelle est la composition du parlement belge ?

Le parlement belge comprend deux Chambres : une Chambre haute, le Sénat et une Chambre basse, la Chambre des représentants qui exercent collectivement le pouvoir législatif avec le roi (système bicaméral).

Les deux Chambres jouissent des mêmes droits concernant le domaine législatif et les réformes constitutionnelles. Mais le Sénat s'occupe également des relations internationales et des différends entre les communautés, tandis que la chambre des représentants doit contrôler le gouvernement et voter le budget.

Qu'est-ce que le conseil d'Etat et quel est son rôle ?

C'est la plus haute juridiction administrative du pays.

Le conseil d'Etat donne son avis sur des projets et des propositions de lois, de décrets et d'ordonnances ou d'amendements à ces textes, ainsi que sur des projets d'arrêtés royaux, d'arrêtés des Gouvernements (régionaux, communautaires, du Collège de la Communauté française) ou d'arrêtés ministériels.

Le conseil d'Etat se prononce sur la légalité et la forme des textes normatifs. Il juge des contentieux, par l'annulation d'un règlement ou d'un acte individuel qui émane d'une autorité administrative (le Roi, un Gouvernement, un Ministre,...).

Il statue sur la légalité des actes administratifs.

Quel est le rôle de la cour des comptes ?

La Cour des Comptes dispose d'un pouvoir juridictionnel qui contrôle les dépenses et les recettes de l'Etat fédéral, des Communautés, des Régions, des Provinces et d'un grand nombre d'institutions d'utilité publique.

Quel est le rôle de la cour d'arbitrage et depuis existe-t-elle ?

Elle est composée de douze juges nommés à vie. Ces juges sont répartis en deux groupes linguistiques français et néerlandais. La Cour d'Arbitrage statue par voie d'arrêt. Elle s'occupe donc du règlement des conflits des compétences alors que la section de législation du Conseil d'Etat s'occupe de la prévention des conflits de compétence. La Cour d'Arbitrage a été créée par la Constitution en 1980 et installée en octobre 1984.

Quels sont les instruments classiques de financement pour l'Etat fédéral ?

Tout Etat fédéral dispose de trois instruments classiques de financement :

- l'emprunt
- les recettes fiscales (impôt)
- la création monétaire.

Citez 2 recettes fiscales levées intégralement par les régions

- la taxe sur l'eau
- la taxe sur les déchets.

En Belgique, peut-on imposer deux fois la même matière ?

Non, en référence à l'article 170 de la Constitution. En effet, cet article organise un pouvoir fiscal propre aux trois Communautés tout en appliquant le principe «non bis ibidem», c'est-à-dire que l'on ne peut imposer deux fois la même matière.

Citez 2 sources de financement partagées entre l'Etat et les communautés et les régions ?

- l'Impôt des Personnes Physiques (IPP)
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).